



# MINISTÈRE DE LA MER

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Direction interrégionale de la mer Méditerranée

Marseille, le 18 février 2021

### DÉCISION N° 125/2021

#### *Le directeur Inter-régional de la mer Méditerranée*

**VU** le décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines ;

**VU** l'arrêté du 12 août 2015 relatif à l'organisation des évaluations pour l'obtention des modules constitutifs de titres et diplômes de formation professionnelle maritime ;

**VU** la décision du DIRM Méditerranée n° 941/2016 en date du 19 octobre 2016 instituant les trois jurys de validation des évaluations pour les régions Corse, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

**VU** la décision du DIRM Méditerranée n° 192/2018 en date du 20 février 2018 modifiant la composition du jury de validation des évaluations pour la région Corse ;

### DÉCIDE

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

La composition du jury de validation des évaluations de la région Corse, prévue par la décision

Président :	<b>Monsieur Serge CHIAROVANO</b> Administrateur en chef des affaires maritimes	Suppléante :	<b>Madame Séviline ADOBATI</b> Attachée principale d'administration de l'État
Vice-Président :	<b>Monsieur Julien COMETTO</b> Second capitaine – second mécanicien	Suppléant :	<b>Monsieur Pierre-Antoine FEVRE</b> Ingénieur des travaux public de l'État
Personnalité qualifiée	<b>Monsieur Cyril ALBALADEJO</b> Capitaine illimité	Suppléant :	<b>Monsieur Silvère SILVESTRI</b> Brevet de capitaine 500

#### **Article 2 :**

La composition du jury de validation des évaluations de la région Occitanie, prévue par la décision

Président :	<b>Monsieur Claude GRIMAULT</b> - Inspecteur principal des affaires maritimes
Vice-Président :	<b>Monsieur Jean-Luc DESFORGES</b> - Attaché principal d'administration de l'État
Personnalité qualifiée	<b>Monsieur Frédéric BEAUMONT</b> – Capitaine 200 – 200 voile – Mécanicien 750 kw



# MINISTÈRE DE LA MER

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Direction interrégionale de la mer Méditerranée

### Article 3 :

La composition du jury de validation des évaluations de la région Provence-Alpes-Côtes-d'Azur, prévue par la décision

Président :	<b>Monsieur Xavier Pichou</b> Administrateur général des affaires maritimes, 2ème section	Suppléante :	<b>Vice-président du jury</b>
Vice-Président :	<b>Monsieur Jean-Baptiste SALAUN</b> Administrateur principal des affaires maritimes	Suppléant :	<b>Monsieur Marc PREBOT</b> Capitaine de 1ère classe de la navigation maritime
Personnalité qualifiée	<b>Monsieur Daniel DESPLAT</b> Capitaine de 1ère classe de la navigation maritime	Suppléant :	<b>Monsieur Fabrice VIOLA</b> Capitaine illimité – Chef mécanicien

### Article 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Directeur interrégional de la mer Méditerranée et/ou d'un recours administratif auprès du tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil 13006 Marseille ) dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application télérécurse citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

### Article 5 :

La décision du DIRM Méditerranée n° 941/2016 en date du 19 octobre 2016 instituant les trois jurys de validation des évaluations pour les régions Corse, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur et la décision du DIRM Méditerranée n° 192/2018 en date du 20 février 2018 modifiant la composition du jury de validation des évaluations pour la région Corse sont abrogées.

### Article 6 :

Le directeur interrégional de la mer Méditerranée est chargé de l'exécution de la présente décision.

**Le directeur interrégional de la mer  
Méditerranée  
Eric LEVERT**